

Administrateurs judiciaires associés :

Franck MICHEL
Alain MIROITE
Charles GORINS
Nicolas DESHAYES
Christophe BIDAN
Yves BOURGOIN
Serge PREVILLE
Lesly MIROITE
Nicolas GRICOURT
Céline MASCHI
Hervé COUSTANS
Maxime LEBRETON

Administrateur judiciaire salariée :

Céline PELZER

Bureaux :

Blois
Bobigny
Cayenne
Chartres
Colmar
Créteil
Evreux
Fort de France
Gosier
Le Mans
Marseille
Mulhouse
Nantes
Nevers
Orléans
Paris Flandrin
Paris La Fayette
Poitiers
Rennes
Rouen
Tours
Versailles

Actualités

- Maître Maxime LEBRETON devient le 12^{ème} associé d'AJAssociés
- Ouverture d'un nouveau bureau de la SELARL AJAssociés à CHARTRES (28000)
- Après 34 années au service du rebond des entreprises en difficulté, Yves BOURGOIN annonce sa retraite
- Table Ronde « Restructuration » organisée dans les locaux du cabinet d'avocats White&Case le 17 janvier 2019 – interview du Magazine des Affaires, janvier-février 2019
- « Paroles d'experts : le prepack n'est pas vraiment la révolution qu'il prétend être » - entretien du magazine Decideurs, 2018-2019
- Retour sur le Private Equity Exchange Forum (« PEX ») sur le thème « Turnaround investment trends : legal and financial innovations »



■ Maxime LEBRETON est désormais inscrit sur la liste nationale des administrateurs judiciaires. Il devient le douzième associé d'AJAssociés

Maître Maxime LEBRETON, ancien collaborateur de l'équipe depuis 2014, a passé avec succès l'examen d'aptitude à la Profession d'administrateur judiciaire lors de la session de juin 2018.

Il devient associé co-gérant de l'étude **AJAssociés** aux côtés de Maîtres Franck MICHEL, Alain MIROITE, Charles GORINS, Nicolas DESHAYES, Christophe BIDAN, Yves BOURGOIN, Serge PREVILLE, Lesly MIROITE, Nicolas GRICOURT, Céline MASCHI et Hervé COUSTANS suivant la **décision de la Commission d'Inscription et de Discipline des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires judiciaires du 16 janvier 2019**.

Cette association concrétise quatre années de fructueuse collaboration et de formation au sein de l'étude, plus particulièrement sur les missions de prévention (mandats ad hoc, conciliations), à la suite de deux années passées à Shanghai - Chine.

Maxime LEBRETON a prêté serment à l'audience de la cour d'appel de Versailles du 04 février 2019.



Maxime LEBRETON

Examen d'aptitude à la Profession : juin 2018
Prestation de serment : février 2019

Master 2 - EMLYON Business School – Grande Ecole
Master 2 – Paris I Panthéon-Sorbonne – Droit des entreprises en difficulté

Langues : Français – Anglais – Espagnol - Chinois

Tél. +33 (0)6.87.67.82.54
m.lebreton@ajassocies.fr

■ Ouverture d'un nouveau bureau d'AJAssociés à CHARTRES (28000) au 23, rue du Grand Faubourg

Par décision de la Commission Nationale d'Inscription et de Discipline des administrateurs et mandataires judiciaires en date du 15 mars 2019, l'étude AJAssociés a reçu l'autorisation d'ouverture d'un nouveau bureau à CHARTRES (28000), situé au 23, rue du Grand Faubourg.

Ce 22^{ème} bureau de la SELARL AJAssociés piloté par Maître Serge PREVILLE renforce la présence de l'étude sur le territoire dans une logique de proximité avec les juridictions et avec les acteurs économiques en difficulté.



Serge PREVILLE

Tél. +33 (0)6.77.35.41.73
s.preville@ajassocies.fr

■ Après 34 années au service du rebond des entreprises en difficulté, Yves BOURGOIN annonce sa retraite

Yves BOURGOIN a prêté serment en qualité de Syndic Administrateur judiciaire en 1984 puis a été inscrit sur la première liste nationale des Administrateurs judiciaires.

Associé de la SELARL AJAssociés depuis 2014 et installé à ROUEN (76000) et EVREUX (27000), Yves BOURGOIN a également servi la profession par un mandat de Président de la Caisse Nationale de Garantie des Administrateurs et Mandataires judiciaires, et un mandat de Président du syndicat professionnel de l'IFPPC.

Après 34 années au service du rebond et du retournement des entreprises en difficulté, Yves BOURGOIN s'est illustré par son professionnalisme et sa technicité dans l'ensemble des missions qui lui ont été confiées. A compter du 1^{er} janvier 2019, Yves BOURGOIN prend sa retraite et annonce la passation de témoin entre les mains de son ancien collaborateur, désormais associé depuis 2018, Maître Hervé COUSTANS.



L'ensemble des collaborateurs de l'étude transmet ses plus sincères félicitations à Yves BOURGOIN pour ce parcours exemplaire et lui souhaite une bonne retraite !

Il reste présent au sein d'AJAssociés afin de faire bénéficier de son expérience sur la formation et l'accompagnement au titre du contrôle qualité.

■ **Maxime LEBRETON intervient lors de la Table Ronde « Restructuration » organisée dans les locaux du cabinet d'avocats White&Case le 17 janvier 2019 – interview du Magazine des Affaires, janvier-février 2019**

Maxime LEBRETON, administrateur judiciaire associé au sein de l'étude AJAssociés, est intervenu lors de la table ronde du 17 janvier 2019 organisée par le Magazine des Affaires sur le thème « 2019 : une nouvelle vague de restructuration se profile », aux côtés de :

- Louis MARGUERITE, Secrétaire Général du CIRI,
- Nadine VELDUNG, Group Head Corporate Finance chez ODDO BHF,
- Cédric COLAERT, Associé chez EIGHT ADVISORY,
- Thierry GRIMAUX, Associé chez VALTUS,
- Céline DOMENGET-MORIN, Associée chez WHITE & CASE,
- Pierre-Nicolas FERRAND, Associé chez SHEARMAN & STERLING LLP,
- Lionel SPIZZICHINO, Associé chez WILLKIE FARR & GALLAGHER,
- Jean-Pierre FARGES, Associé chez GIBSON, DUNN & CRUTCHER,
- Thierry VIROL, Associé chez ALIXIO,
- Michel MAIRE, Associé de DIRIGEANTS & INVESTISSEURS



Lien vers l'article complet :

<http://www.magazinedesaffaires.com/wp-content/uploads/2019/03/Table-ronde-restructuration-Fe%CC%81vrier-2019.pdf>



Maxime Lebreton

- Maxime Lebreton est le nouvel entrant en qualité d'administrateur judiciaire associé chez AJAssociés, qui demeure la première structure nationale par sa taille et ses implantations.
- Forte d'une équipe entièrement intégrée de 100 personnes dont 13 administrateurs judiciaires et 21 bureaux en Métropole et aux Antilles (Blois, Bobigny, Cayenne, Colmar, Créteil, Evreux, Fort-de-France, Gosier, Le Mans, Marseille, Mulhouse, Nantes, Nevers, Orléans, Paris - Flandrin et Paris - La Fayette, Poitiers, Rennes, Rouen, Tours et Versailles), l'étude AJAssociés accompagne les entreprises aussi bien lors de missions de prévention, que dans le cadre de procédures collectives. Elle intervient également à l'occasion d'opérations d'audit et de restructuration sociale. Elle est aussi conduite à assurer des missions d'administration civile : copropriété, succession, indivision, association, SCI, expropriation, etc.
- Créée en 1999, l'étude AJAssociés traite aujourd'hui plus de 1000 missions de prévention et procédures collectives par an dont 200 missions en administration civile.

- **Entretien de Franck MICHEL et Serge PREVILE avec le magazine Décideurs : « Paroles d'experts : le prepack n'est pas vraiment la révolution qu'il prétend être »**

PAROLES D'EXPERTS /

“ *Le prepack n'est pas vraiment la révolution qu'il prétend être* ”



Entretien avec
FRANCK MICHEL
associés, AJASSOCIÉS

Franck Michel et Serge Preville, associés chez AJAssociés, dressent le bilan de l'année 2018. Exerçant dans la plus grande structure française d'administrateurs judiciaires, ils donnent leur vision du marché, dévoilent leurs projets et détaillent les spécificités de l'organisation de leur structure.

DÉCIDEURS. Quel bilan dressez-vous de l'année 2018 ?

Franck Michel. L'année écoulée fut très active pour l'étude. Nous avons enregistré une croissance en volume du nombre de nos missions : nous avons traité plus de mille dossiers en 2018 tout en poursuivant notre déploiement sur le territoire. La nomination de deux nouveaux associés, Hervé Coustans et Maxime Lebreton, outre Céline Pelzer en qualité d'administrateur judiciaire salarié, témoigne de

ils sont nombreux à avoir acquis de nouveaux réflexes permettant de recourir à des procédures amiables, ouvertes, par définition, sur la base du volontariat, pour traiter les difficultés dès leur survenance, donc en amont. Cependant, attention au revers de la médaille. Bien souvent, le traitement amiable des dossiers s'étire dans la durée et empiète largement sur le temps consacré aux procédures judiciaires, réduisant l'efficacité, donc les chances de succès

« Les procédures amiables permettent d'anticiper la détection des difficultés mais elles ne concourent pas à diminuer les délais globaux de procédure »

créé aux procédures judiciaires, réduisant l'efficacité, donc les chances de succès



et

SERGE PREVILLE
associés, **AJASSOCIÉS**

la dynamique de la structure. Notre force réside dans notre présence sur différents métiers, avec des ressources nombreuses et des compétences diversifiées qui se complètent parfaitement.

Quels sont les principaux dossiers sur lesquels vous êtes intervenus ?

F. M. La mission phare de l'année demeure incontestablement le dossier Maranatha, à Marseille. Il s'agit d'une des procédures collectives les plus importantes qui ait été ouverte dans les derniers mois: la procédure de redressement judiciaire a été ouverte à l'encontre de 126 sociétés sur les 160 que comptait le groupe. Au-delà de sa taille inédite, le dossier présentait un intérêt particulier, puisqu'il a été traité en suivant une approche M&A, sans élaboration de plan de cession ni liquidation judiciaire, mais plutôt selon une approche similaire à celle adoptée dans un dossier de fusion-acquisition entre entités *in bonis*.

La multiplication des procédures amiables depuis quelques années signifie-t-elle que le travail de pédagogie à destination des dirigeants a porté ses fruits ?

F. M. Effectivement, les efforts déployés à destination des dirigeants et chefs d'entreprise portent leurs fruits. Aujourd'hui,

de ces dernières. Certes, les mécanismes amiables ont le mérite de pouvoir anticiper davantage

la détection des difficultés et leur traitement mais elles ne concourent pas à diminuer les délais globaux de procédure.

Serge Preville. Globalement, les procédures préventives se démocratisent très largement depuis plusieurs années. Géographiquement d'abord, puisque l'ensemble des tribunaux y recourent et les promeuvent. Mais également parce qu'elles sont désormais ouvertes au bénéfice d'entreprises de tailles très hétérogènes, et au bénéfice des TPE et PME.

Cette analyse concerne-t-elle également le *prepack cession* ?

F. M. Le *prepack cession* part indéniablement d'un bon sentiment. Il tend à rechercher très tôt une solution de reprise pour une entreprise qui éprouve des difficultés. Le tout dans un laps de temps très court. Pourtant, il faudrait réserver le recours au *prepack cession* aux sociétés pour lesquelles une procédure collective serait particulièrement handicapante. Le fait que le tout premier *prepack*, en France, ait concerné le voyageur Fram n'est pas un hasard. Ouvrir une procédure classique, donc publique,

ENTRETIEN AVEC FRANCK MICHEL ET SERGE PREVILLE, ASSOCIÉS. AJASSOCIÉS

aurait été particulièrement dommageable pour l'image de l'entreprise. Le raisonnement est transposable à d'autres secteurs, comme l'industrie. Mais, dans les faits, difficile de dire si la confidentialité du *prepack* est vraiment l'un de ses atouts majeurs, puisqu'elle est battue en brèches lorsque les fournisseurs, les clients et autres parties prenantes sont sollicités pour, éventuellement, formuler une offre de reprise. En conclusion, je pense que le *prepack* est un outil salvateur pour les entreprises dont l'image doit être impérativement préservée. Pour le reste, ce il n'est pas forcément la panacée.

S. P. En pratique, des mécanismes existaient déjà pour céder très rapidement une société ou une activité en quelques semaines en ce compris le délai nécessaire à un appel d'offres minimum. Le *prepack* n'est donc pas tout à fait la révolution qu'il prétend être. L'avantage des

procédures de cession « classiques » est qu'elles suscitent une saine concurrence entre tous les sollicitants; concurrence qui constitue un pilier théorique de la procédure collective, et permet seule de justifier une valorisation dérogatoire. Il est donc souvent intéressant de sécuriser

d'administrateur judiciaire, je recherche des candidats désireux de consolider un secteur d'activité plus qu'un spécialiste du retournement.

L'année dernière, vous accueilliez une dixième associée. Quels sont les projets de l'étude pour les prochains mois ?

F. M. Notre feuille de route est simple. Pour poursuivre notre croissance, ne faisons pas ce que nous reprochons aux débiteurs que nous épaulons en veillant à ne pas tomber dans le monoclient et le monoproduit. Nous allons donc continuer à nous ouvrir à de nouveaux métiers, à accroître notre maillage territorial et à gagner des parts de marché. À cette fin, nous ne dérogerons pas au principe de l'exécution des missions par nos soins. La sous-traitance n'est pas une option. Notre compétence nécessite que notre savoir-faire soit mis en œuvre par nos soins. C'est, en partie, ce qui fait notre renommée auprès de nos prescripteurs. Notre taille représente un autre atout. Avec douze associés et vingt-et-un bureaux sur le territoire, l'étude est la plus importante en taille en France, et la seule structure salariée de cette ampleur.

ser l'existence d'une offre de qualité en amont de la procédure collective, et de conforter la justification de sa consistance sociale et financière en l'intégrant dans un appel d'offres relativement court, dès l'ouverture de la procédure collective. Les avantages sans les risques, en somme.

Les acteurs de l'investissement spécialisés dans les situations spéciales sont-ils de bons candidats à la reprise de sociétés en difficultés ?

F. M. Je ne crois pas qu'une approche ou qu'un positionnement entièrement tournés vers l'entreprise en difficulté soient pertinents. Pour accompagner au mieux ses participations, un fonds doit suivre une stratégie visant la croissance. Pour cela, il doit pouvoir alterner les reprises à la barre et les acquisitions *in bonis*. Je me méfie des fonds spécialisés dans les affaires dites « en situation spéciale » : éprouver des difficultés n'est pas, en soi, un critère de constitution d'un groupe ni un critère d'investissement. Un fonds ou une holding devraient davantage se concentrer sur un secteur d'activité ou un métier pour être à même de créer des synergies entre ses participations. En qualité

« Nous avons traité plus de mille dossiers en 2018 tout en poursuivant notre déploiement sur le territoire »

À la différence de nombreux confrères, nous ne sommes pas organisés en société de moyens. Cela nous permet de travailler à la manière d'un cabinet d'audit, mobilisant autant d'associés et de collaborateurs que nécessaire sur chaque dossier, en fonction de ses spécificités.

S. P. Notre société d'administrateurs judiciaires, depuis de nombreuses années, s'est développée à la fois autour du développement d'une implantation multirégionale, et désormais nationale, et d'une politique qualité qui vise l'uniformité de nos procédures et la mutualisation des ressources humaines. Nos objectifs ne sont pas quantitatifs, mais qualitatifs, car c'est bien sur la qualité du service rendu, de l'écoute, de la technicité et de l'inventivité que nous sommes jugés et que nous pourrions, comme conséquence et non comme une fin en soi, poursuivre le développement de notre structure. ♦

■ Retour sur l'intervention de Maxime LEBRETON lors du Private Equity Exchange Forum (« PEX ») sur le thème « *Turnaround investment trends : legal and financial innovations* »

Lors de la conférence donnée le 21 novembre 2018 au Pavillon d'Armenonville, Maxime LEBRETON est intervenu à la table ronde n°3 du PEX intitulée « *Underperformance, restructuring & private equity* », sur le thème n°1 « *Turnaround investment trends : legal and financial innovations* » aux côtés de Louis MARGUERITE, Secrétaire Général du CIRI, Sophie BARBE, Associée chez Alix Partners, Antoine COLIN, Directeur de participations chez PERCEVA, et Olivier GOTTSCHLAG, Professeur HEC.



The 17th edition of the *Private Equity Exchange & Awards* was held in Paris on November 21, 2018. 1,200 participants – Limited Partners, Private Equity Funds and Corporate Executives – gathered for this major Pan-European summit on private equity and restructuring followed by a high-class evening ceremony rewarding the best performers among LBO Funds, Limited Partners and Management Teams.

Les Administrateurs judiciaires d'AJAssociés :



Franck MICHEL, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant- Blois, Créteil, Le Mans, Marseille, Orléans, Paris Flandrin, Tours, Versailles.

IEP Paris, Titulaire d'un DEA de Droit des affaires. Titulaire de l'Examen Professionnel de Syndic. Installation en 1988 en qualité d'Administrateur judiciaire à Versailles.
f.michel@ajassocies.fr / Tél. +33 (0)6 09 13 68 82



Yves BOURGOIN, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant- Rouen, Évreux

École Supérieure de Commerce de ROUEN, Licence de Droit – Université de ROUEN. Installation en 1984 en qualité de Syndic Administrateur judiciaire à Rouen.
y.bourgoin@ajassocies.fr / Tél. + 33 (0)2 35 07 45 91



Alain MIROITE, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant- Fort de France, Gosier, Cayenne

Doctorat en Droit, DESS de Droit privé, DEA de Sciences Politiques à l'Institut d'Etudes Judiciaires de Paris. Ancien avocat au barreau de Paris. Ancien élève du Centre d'Etudes Supérieures de Banque. Installation en 2003 en qualité d'Administrateur judiciaire en Martinique.
a.miroite@ajassocies.fr / Tél. +33 (0)6 96 25 45 49



Serge PREVILLE, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant – Orléans et Poitiers

ESCEM Finance d'entreprise. ESSEC mastère droit des affaires. Installation en 2016 en qualité d'Administrateur judiciaire à Orléans.
s.preville@ajassocies.fr / Tél. + 33 (0)6 77 35 41 73



Charles GORINS, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant- Paris La Fayette, Nevers

HEC. Maîtrise en droit, ancien avocat au barreau de Paris. Certificat Supérieur Juridique et Fiscal d'Expertise Comptable. Installation en 1986 en qualité d'Administrateur judiciaire à Paris.
c.gorins@ajassocies.fr / Tél. +33 (0)6 07 27 61 45



Lesly MIROITE, Administrateur Judiciaire Associé Co-gérante – Paris LA Fayette

MASTER II Administration des entreprises
MASTER II Finance d'entreprises
MASTER II droit des affaires et fiscalité
Installation en 2016 en qualité d'Administrateur judiciaire à Paris.
l.miroite@ajassocies.fr / Tél. + 33 (0)6 42 34 16 36



Nicolas DESHAYES, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant Créteil, Orléans, Paris Flandrin, Bobigny

DESS Juriste d'entreprise, Master en Stratégie des Entreprises. Installation en 2011 en qualité d'Administrateur judiciaire à Créteil.
n.deshayes@ajassocies.fr / Tél. +33 (0)6 71 88 64 43



Nicolas GRICOURT, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant – Versailles, Marseille, La Réunion

Ancien avocat. ESC Reims, majeure Finance
Maîtrise droit des affaires, option affaires internationales
Installation en 2016 en qualité d'Administrateur judiciaire à Versailles
n.gricourt@ajassocies.fr / Tél. + 33 (0)6 73 08 80 99



Christophe BIDAN, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant- Rennes, Nantes

Titulaire d'un DEA de Droit des affaires et de droit économique
Titulaire d'une Licence de Linguistique
Installation en 1986 en qualité d'Administrateur judiciaire à Rennes
c.bidan@ajassocies.fr / Tél. + 33 (0)2 40 12 12 37



Céline MASCHI, Administrateur Judiciaire Associée, co-gérante - Colmar et Mulhouse

DESCF
Master II Droit des Affaires
Installation en 2015 en qualité d'Administrateur judiciaire à Colmar et Mulhouse
c.maschi@ajassocies.fr / Tél. + 33 (0)6 87 91 60 66



Hervé COUSTANS, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant- Rouen, Evreux

Titulaire d'un DESS Droit des Affaires et Fiscalité
DU droit des entreprises en difficulté
Installation en 2018 en qualité d'Administrateur judiciaire à Rouen et Evreux
h.coustans@ajassocies.fr / Tél. + 33 (0)2 35 07 45 91



Céline PELZER, Administrateur Judiciaire salariée

DU Droit des Entreprises en Difficulté. Paris I Panthéon-Sorbonne. Rouen Business School (Master Grande Ecole audit-expertise)
Installation en 2018
c.pelzer@ajassocies.fr / Tél. + 33 (0)6 33 28 75 50



Maxime LEBRETON, Administrateur Judiciaire Associé, co-gérant

EMLYON Business School (Master 2 Grande Ecole)
Paris I Panthéon-Sorbonne (Master 2 droit des entreprises en difficulté)
Installation en 2019
m.lebreton@ajassocies.fr / Tél. + 33 (0)6.87.67.82.54